

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE

COMMUNE DE  
VIVIERS DU LAC

Nombre de Conseillers	
En exercice	17
Présents	12
Absents	5
Pouvoirs	4
Votants	16
Pour	16
Contre	-
Abstentions	-
Exclus	-

Date de convocation :  
28 octobre 2024

Date d'affichage :  
28 octobre 2024

**Délibération D2024\_066**  
**Conseil départemental**  
**de la Savoie : demande**  
**de subvention au titre du**  
**F.D.E.C. 2025**

Le secrétaire de  
séance,  
  
M. ANDREYS

Le Maire,  
  
Robert AGUETTAZ

Envoyé en préfecture le 15/11/2024

Reçu en préfecture le 15/11/2024

Publié le 15/11/2024



ID : 073-217303288-20241104-D2024\_066-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 4 novembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Robert AGUETTAZ.

Étaient présents : M. AGUETTAZ Robert, M. ANDREYS Stéphane, Mme ANDUGAR Sandrine, M. CARRON Bernard, M. CHEVALLIER Christophe, Mme GINET Jane, M. GRECARD Michel, Mme LAPLANCHE Delphine, Mme MONANGE Myriam, M. ROBERT Alain, Mme SCAPOLAN Martine, Mme THUILLIER Marlène,.

Pouvoir(s) : M. BELLOT donne pouvoir à M. CARON  
Mme MARTINEZ donne pouvoir à M. ANDREYS  
Mme MERLIER donne pouvoir à Mme LAPLANCHE  
Mme SPIRITO donne pouvoir à Mme ANDUGAR

Absent(s) : Christian PLUCHE,

Secrétaire de séance : Monsieur ANDREYS a été désigné secrétaire de séance.

.....  
Le projet d'aménagement et paysagement (phase 1) de la rue Antoine MONTAGNOLE est éligible aux aides du Conseil départemental de la Savoie au titre du « Fond Départemental d'Équipement des Collectivités ».

Le coût des travaux est estimé à 232.212,60 € H.T ; la maîtrise d'œuvre à 17.067,63 € H.T., soit un total de 249.280,23 € H.T.

Le projet comprend la création d'une piste cyclable, de passages surélevés, d'un trottoir aux normes P.M.R., la reprise du réseau d'éclairage public, du réseau des eaux pluviales et de la voirie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **SOLLICITE** l'aide la plus élevée possible du Conseil départemental de la Savoie au titre du F.D.E.C. 2025.